



Dispositif d'Organisation de la **Viabilité Hivernale**

Du 13 novembre 2017
au 19 mars 2018

Dispositif d'organisation de la viabilité hivernale

I. Les objectifs.....	p.3
II. Les enjeux.....	p.4
III. Les moyens mis en œuvre	p.7
IV. GLO et APS	p.8
V. Les chiffres clés	p.8
VI. L'organisation	p.9
VII. La coordination sur le terrain	p.11
VIII. La communication	p.12
IX. DOVH Métropolitain	p.13

I. Les objectifs

Afin de faciliter le quotidien des Orléanais, la Mairie d'Orléans et la Métropole d'Orléans ont mis en place un dispositif de viabilité hivernale prévoyant le traitement des voies intercommunales et communales sur le même périmètre que l'année 2016-2017.

Mise en place du 13 novembre 2017 au 19 mars 2018, a pour objectif la coordination des interventions des équipes de la mairie d'Orléans, de la Métropole, mais également des mairies de St-Jean-le-Blanc et St-Jean-de-Braye, et ce afin de préserver autant que possible les déplacements en cas de neige ou de verglas.

II. Les enjeux

Enjeux de sécurité routière

- limiter les effets de la météo sur la voirie et la circulation en salant et en déneigeant dès que possible

Enjeux économiques et financiers

- maintenir l'accès aux services publics
- permettre aux habitants de la Métropole de se rendre sur leur lieu de travail autant que possible
- maintenir l'activité économique et un lien social sur le territoire

Le traitement des voies en cas d'intempéries représente un coût non négligeable.

Il est important de rationaliser l'usage de sel, sable et déverglçant :

- d'une part, pour limiter les coûts d'approvisionnement
- d'autre part, pour protéger l'environnement.

II. Les enjeux

Enjeux écologiques

L'usage excessif de fondants a des répercussions sur l'environnement.

- salinité du sol
- impact sur la faune, la flore.

Les services d'Orléans Métropole ont d'ores et déjà substitué au sel dit « sec », la « bouillie de sel ». Ce sel humide se déverse moins sur les bas-côtés et agit plus efficacement sur la chaussée. Il limite ainsi l'impact sur l'environnement.

La communication

La communication en cas d'intempéries est essentielle.

Elle permet aux usagers :

- d'anticiper les difficultés de circulation en partant plus tôt, voire de reporter leurs déplacements
- d'adapter leur comportement sur les routes
- d'intervenir au droit de leur logement pour sécuriser la circulation piétonne sur le trottoir

II. Les enjeux

Une responsabilisation collective

Face à un événement météorologique, il appartient à chacun d'adapter son comportement aux événements en cours :

- en s'informant régulièrement quant aux conditions météorologiques ,
- en facilitant la circulation des engins de traitement sur les axes routiers ,
- en dégagant les trottoirs au droit de son lieu de résidence (Arrêté Municipal de 1986).

Tous les Orléanais sont acteurs de la viabilité hivernale sur le territoire d'Orléans :

- Les services départementaux,
- La Métropole,
- L'exploitant du réseau TAO,
- Les services municipaux (Espace public, Scolaire, Sports...),
- Les riverains et les usagers.

III. Les moyens mis en œuvre

Les moyens humains

Le dispositif de viabilité hivernale est rendu possible par la mobilisation des services :

- Une astreinte dédiée 24h/24h du 13/11 au 19/03
- Des personnels mobilisables en cas de besoin
- Des équipes territorialisées par quartier.

Les moyens matériels

- 6 saleuses montées sur des poids-lourds munies de lames de déneigement,
- 2 tracteurs espaces verts équipés d'une lame de déneigement et d'épandeurs,
- 3 engins de propreté de voirie équipés d'une lame et d'une saleuse ou d'un balai à neige,
- 1 poids-lourd type forestier (unimog) équipé d'une lame,
- 1 épandeuse sur tracteur pour les abords de l'Alimentation Par le Sol (APS).
- 2 saleuses montées sur des poids-lourds avec lame de déneigement (par le biais d'un prestataire externe).

IV. GLO et APS (Alimentation par le Sol)

Suite aux glissances constatées et afin d'optimiser l'utilisation du produit, Orléans Métropole traitera le Centre historique d'Orléans (partie piétonne) en préventif.

Kéolis préviendra les services d'Orléans Métropole des horaires prévus de traitement.

V. Les chiffres clés

- 116 km de voies classées en catégorie 1 (ex voirie communautaire)
- 1 200 rues
- 338 km de voirie
- 2 200 m d'Alimentation Par le Sol (Ligne B du tramway)
- 600 tonnes de sel pour un hiver moyen

VI. L'organisation

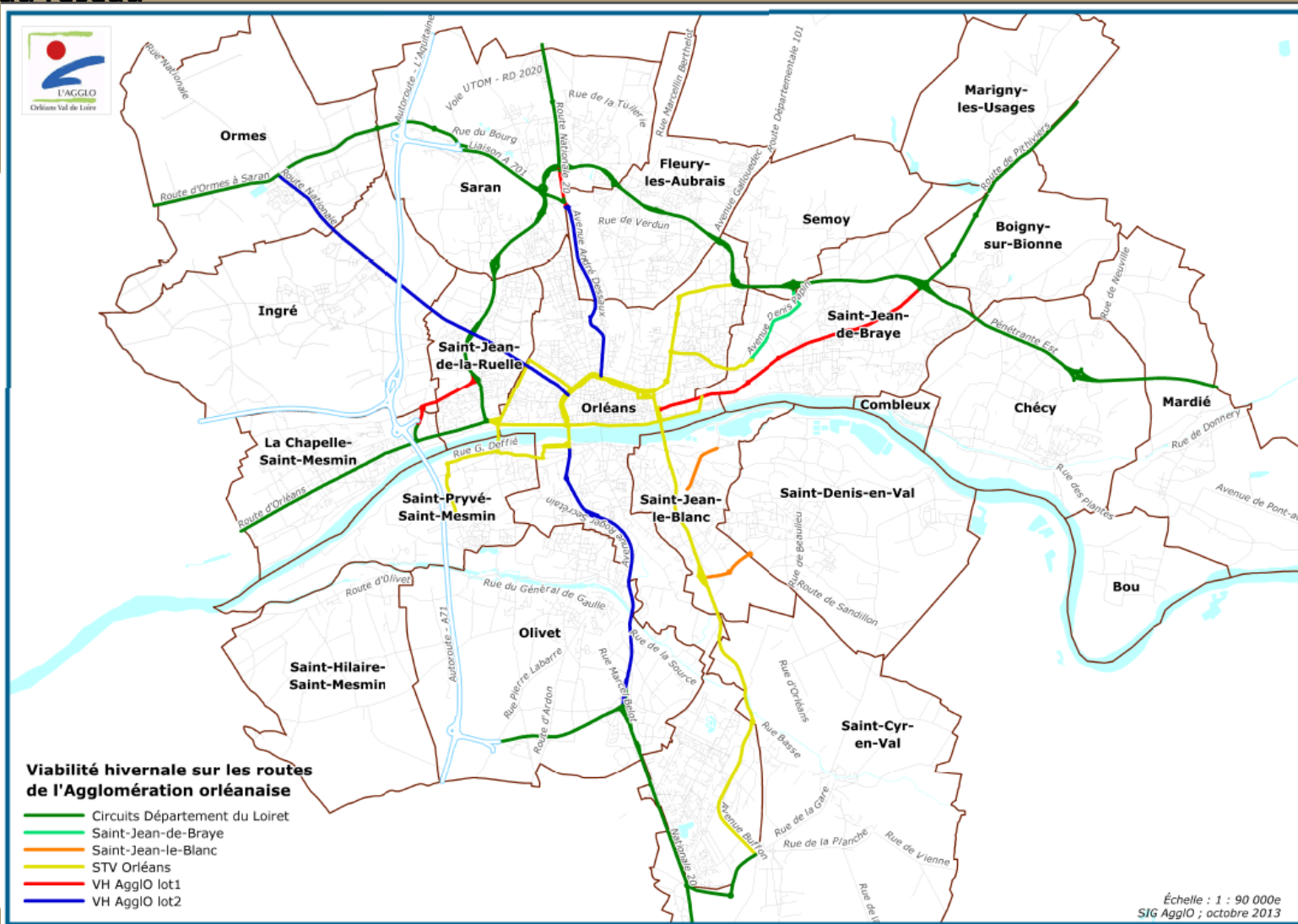
Les intervenants sur les voies de circulation

- La Métropole d'Orléans intervient sur le traitement des voies publiques communales et intercommunales hiérarchisées en 4 niveaux de service (A, B, C et D)
- Les voies privées relèvent pour leur part de la compétence de leur(s) propriétaire(s) et ne seront, par conséquent, pas traitées par les services techniques.

Le traitement des trottoirs

- Chaque propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble doit assurer le dégagement des trottoirs au droit de sa résidence (Arrêté Municipal de 1986).

Carte du réseau



VII. La coordination sur le terrain

Orléans Métropole et ses partenaires travaillent à une amélioration permanente de la coordination des équipes, grâce à :

- Un retour d'image de certaines caméras du Poste Central de Régulation du Trafic (PCRT) en salle opérationnelle
- L'installation de solution informatique de géolocalisation

VIII. La communication

Outre l'utilisation, en amont, des canaux classiques d'information, Orléans met en place un système de communication spécifique en cas d'événements neigeux ou de verglas, afin d'informer au plus tôt les habitants des interventions prévues :

- Messages sur les panneaux électroniques d'information en cas d'alerte orange.
- Alertes par SMS aux personnes inscrites à ce service (service gratuit - inscriptions possibles sur <http://www.orleans-metropole.fr/>)
- Relais sur les réseaux sociaux Orléans et sa Métropole :
 - www.twitter.com/OrleansMétropole
 - www.facebook.com/OrleansMétropole

IX. DOVH Métropolitain

Des réunions ont déjà été organisées afin de travailler sur le DOVH Métropolitain 2018-2019.

Un premier travail de recensement des pratiques en terme de VH a été mené.

[Compilation des pratiques VH](#)

Ce travail permettra de servir de base de données pour le travail de création du DOVH Métropolitain et la mise en œuvre (PEVH/PIVH).

Dispositif d'Organisation de la Viabilité Hivernale

2017-2018

Contact Presse

Marion Pellegrin – 02 38 79 29 98 - 06 28 76 64 68

marion.pellegrin@orleans-metropole.fr

www.orleans.fr

<https://fr-fr.facebook.com/OrleansMetropole>

<https://www.twitter.com/Orleansmetropol>

#OrleansMetropole